



PERMIS D'EXPLOITATION CHAMBRE D'HOTES 1 JOUR – 7H00

I. Présentation liminaire de la formation

- A. Raison d'être de l'obligation de formation adaptée à l'activité spécifique des loueurs de chambres d'hôtes
 - 1. Raison d'être de la formation
 - 2. Modalité de la formation
 - 3. Objectifs pédagogiques
 - 4. Capacité en fin de formation
- B. Présentation du permis d'exploitation

II. Le cadre législatif et réglementaire

- A. La définition de la chambre d'hôtes
- B. Conditions relatives à la fourniture de repas pour les chambres d'hôtes
- C. Les sources du droit et les applications
 - 1. La responsabilité civile et pénale des personnes physiques et morales
 - 2. Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui
- D. La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique
- E. La police administrative générale
- F. La police administrative spéciale

III. Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, brasserie, restaurant, ...)

- A. Les conditions liées à la personne
 - 1. Le permis d'exploitation et son renouvellement
 - 2. La nationalité
 - 3. La capacité juridique
 - 4. Les incompatibilités
 - 5. L'emploi des mineurs
 - 6. Les 5 groupes de boissons
 - 7. Les boissons interdites en vente en France
 - 8. Définition du débit de boissons
 - 9. Les différentes licences et leurs champs d'application
 - 10. Les restrictions
 - 11. La vente à crédit
 - 12. Les distributeurs de boissons
 - 13. La publicité des boissons
 - 14. Vente à distance
 - 15. Les cas de fermeture : administrative et judiciaire



- B. La vie d'une licence
 - 1. Les transferts
 - 2. La translation d'une licence
 - 3. La mutation d'une licence
- C. Les déclarations préalables à l'ouverture
 - 1. La déclaration préalable à l'ouverture
 - 2. La rédaction du bail par acte authentique
 - 3. Les déclarations communes aux métiers de bouche

IV. Les obligations d'exploitation

- A. Les obligations liées à l'établissement
 - 1. Les horaires d'ouverture et de fermeture
 - 2. Carafes d'eau, verre d'eau, toilettes, doses
 - 3. Etalage obligatoire des boissons sans alcool et mesures de capacité
 - 4. Les affichages obligatoires
 - 5. L'information sur les prix
 - 6. La publicité trompeuse
 - 7. La vidéoprotection
- B. Les obligations en matière de prévention et de protection de la sante publique et aspects pratiques
 - 1. La prévention et la lutte contre le risque alcool
 - 1) Répression de l'ivresse publique
 - 2) Interdiction des opens bars
 - 3) Réglementation des happy hours
 - 2. La protection des mineurs contre le risque alcool
 - 1) Interdiction de vente et d'offre de boissons alcoolique aux mineurs et les sanctions encourues
 - 2) L'accueil des mineurs de plus de 16 ans dans le cadre de l'apprentissage
 - 3. La présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain
 - 4. La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respects
 - 5. La revente du tabac
 - 6. Protection des salariés contre le tabagisme dans l'entreprise
 - 7. La réglementation relative aux stupéfiants
 - 8. La lutte contre le bruit
 - 1) Les bruits de voisinage
 - 2) Les établissements diffusant de la musique
 - 3) Prescriptions de sécurité et de sante applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit
 - 9. La discrimination
 - 10. La réglementation sur les jeux et les loteries : rappel du principe générale d'interdiction

V. Règlementation locale

Immeuble La Chrysalide- Ave de Lisbonne

83500 LA SEYNE SUR MER

Tel : 04 94 05 05 06

Email : contact@lemoinscher-formation.com

www.lemoinscher-formation.com

N° de déclaration d'activité **93.83.04614.83** auprès de la Préfecture de Région PACA



- A. Règlement sanitaire départemental
- B. Réglementation contre le bruit
- C. Spécificité locales
- D. Heures de fermetures et d'ouvertures des établissements
- E. Affichage spécifique

VI. EVALUATION DES CONNAISSANCES



FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM

NOM DE JEUNE FILLE

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE PERSO

TELEPHONE

PORTABLE

MAIL

ADRESSE ETABLISSEMENT

PE 1 j

DATES ET LIEU DE SESSION :

OBSERVATIONS :

CHEQUE